ALDE
Association Luxembourgeoise pour le Droit de l'Environnement

CONFÉRENCE

Jeudi 19 novembre 2026 à 18h30

« *Le droit d'agir en justice des associations* »

par

Maître Vincent Richard
Docteur en droit, Avocat à la Cour

Lieu :

Cette conférence se tiendra en présentiel dans les locaux de l'étude Brucher, Thieltgen & Partners, sise au 16-18, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Date et heure :

Le jeudi 19 novembre 2026 à 18h30.

Inscription :

Les personnes qui désirent participer à cette conférence sont priées de s'inscrire au plus tard pour le 15 novembre 2026, soit en renvoyant le formulaire d'inscription ci-joint complété à l'Association luxembourgeoise pour le Droit de l'Environnement (e-mail : info@alde.lu), soit en cliquant sur le bouton « *Je m'inscris* » du formulaire ci-joint, qui ouvre un e-mail prérempli à compléter et à envoyer.

L'inscription est gratuite.

Céline Marchand
Présidente ALDE

ALDE / B.P. 197 / L-2011 Luxembourg
ASBL à caractère scientifique / RCS F3383
CCPL IBAN LU06 1111 1216 7234 0000
Fax +352 44 22 55
Mail info@alde.lu
Web www.alde.lu
L'ALDE est agréée par le Conseil de l'Ordre pour la dispense de formations dans le cadre de la formation permanente des avocats
203862422.2

ALDE
Association Luxembourgeoise pour le Droit de l'Environnement

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Jeudi 19 novembre 2026 à 18h30

« *Le droit d'agir en justice des associations* »

par

Maître Vincent Richard,
Docteur en droit, Avocat à la Cour

Conférence tenue en présentiel dans les locaux de l'étude Brucher, Thieltgen & Partners, sise au 16-18, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Inscription : soit en renvoyant ce formulaire complété par e-mail à info@alde.lu, soit via le bouton « Je m'inscris » ci-dessous, au plus tard le 15 novembre 2026.

Je m'inscris

NOM :	
Prénom :	
Société / Org. :	
Adresse postale :	
Email :	

ALDE / B.P. 197 / L-2011 Luxembourg
ASBL à caractère scientifique / RCS F3383
CCPL IBAN LU06 1111 1216 7234 0000
Fax +352 44 22 55
Mail info@alde.lu
Web www.alde.lu
L'ALDE est agréée par le Conseil de l'Ordre pour la dispense de formations dans le cadre de la formation permanente des avocats